

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie. Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) :

SAS VAUBAN 21
Franck SCARLATTI

Commune et département : ANTIBES (06)

Adresse : Port Vauban
Avenue de Verdun
06600 ANTIBES

Téléphone : 04 92 00 43 53

Email : julien.dolidon@cote-azur.cci.fr

Nom du projet : Reconfiguration des postes 1 et 1bis du port Vauban à Antibes

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?
Demande d'examen au cas par cas (article R122-3 du code de l'environnement)

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention**a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

L'objectif est d'améliorer et de sécuriser les conditions d'accueil des navires aux postes 1 et 1bis.

Le projet consiste en :

- L'allongement et l'aménagement du môle du poste 1
- La réfection du quai du poste 1 Bis

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Le projet est situé :

Nom de la commune : Antibes

N° Département : 06

Hors site(s) Natura 2000

A 280 m du site mer : Baie et cap d'Antibes – îles de Lérins (FR9301573) et 170m de la partie terrestre du Fort Carré

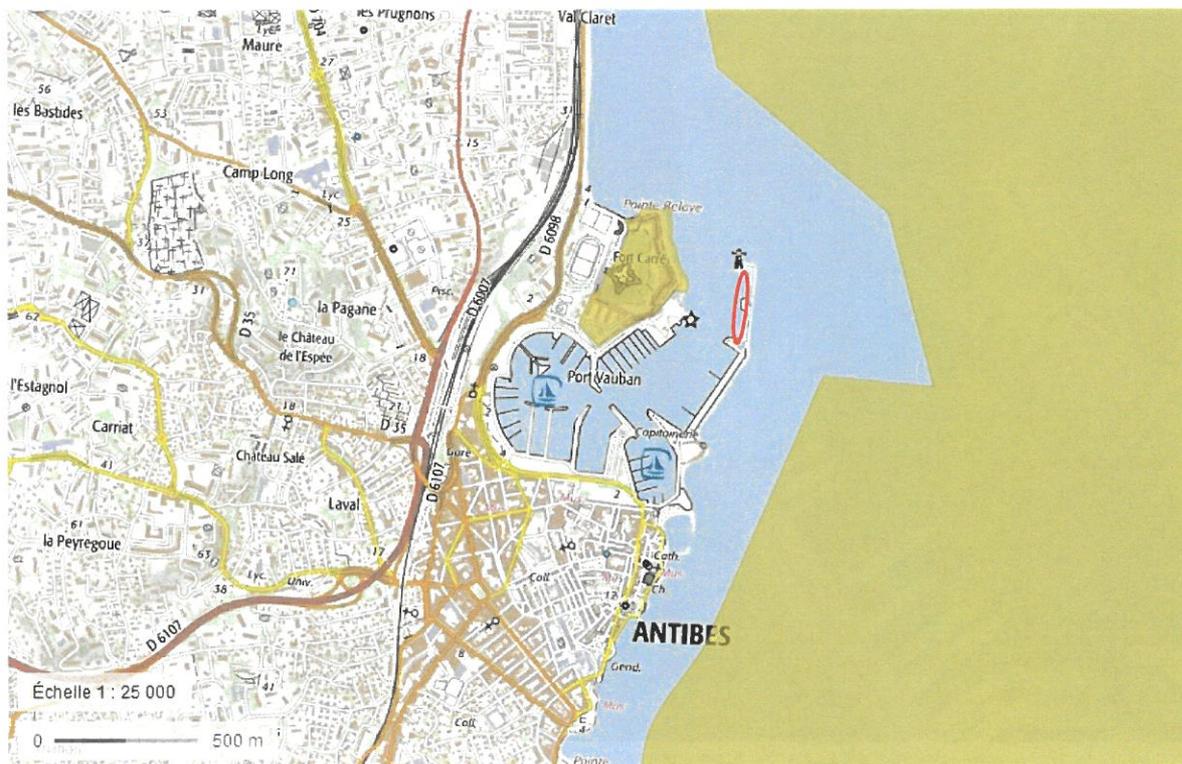


Figure 1: plan 1/25 000 localisation des travaux et site Natura 2000

c. Etendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : 5000m²

En phase travaux, l'emprise maximale des engins et outils (pontons grue, surface de stockage temporaire pour les éléments démolis en attente d'évacuation...) sera d'environ 5000 m².



Figure 2: Emprise globale temporaire

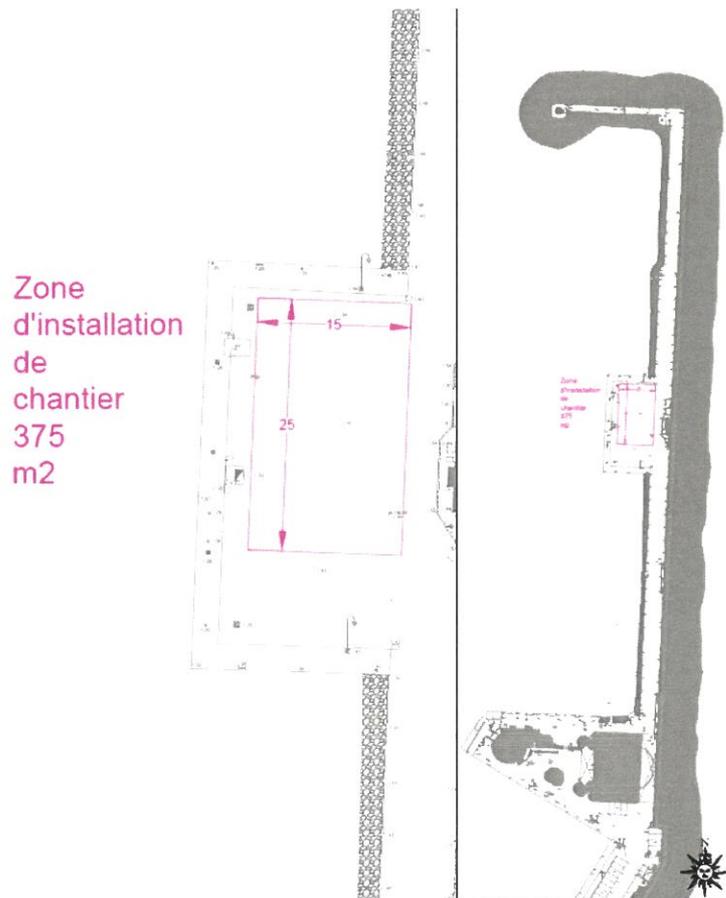


Figure 3: Installations en phase chantier

Les circulations routière et piétonne seront conservées.

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Les travaux se feront par voie terrestre avec une assistance par voie maritime, avec une barge ; toutes les précautions nécessaires seront prises afin d'éviter toute pollution du plan d'eau portuaire.

Il est également prévu : la collecte et le traitement des eaux pluviales, ainsi que la collecte des eaux grises et noires des navires.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

- Durée précise si connue : 6 mois de travaux maritimes (hors période de préparation)

- Période précise si connue ou période approximative (saison) : de janvier à juin 2023 hors fournitures et mises en œuvre d'équipements annexes (bollards, revêtements)

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Les travaux consistent à reconfigurer les postes 1 et 1 bis du Port Vauban.

En phase d'exploitation, il n'y aura pas de rejets supplémentaires dans le milieu existant, le traitement des rejets déjà existants sera amélioré (traitement de toutes les EP).

f. Budget

Coût global de l'opération : environ 7M € HT

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

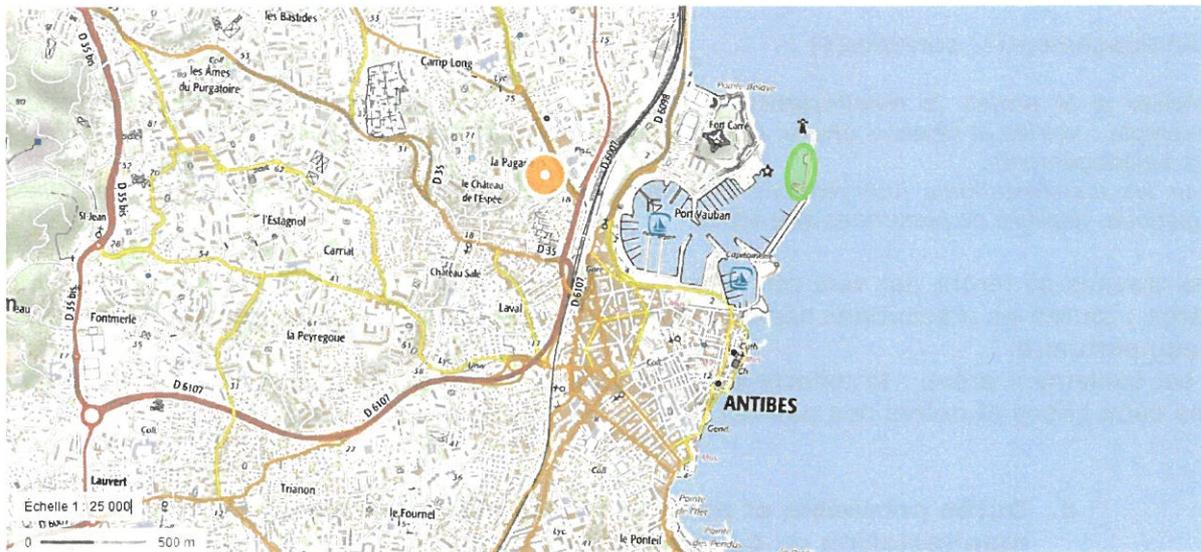
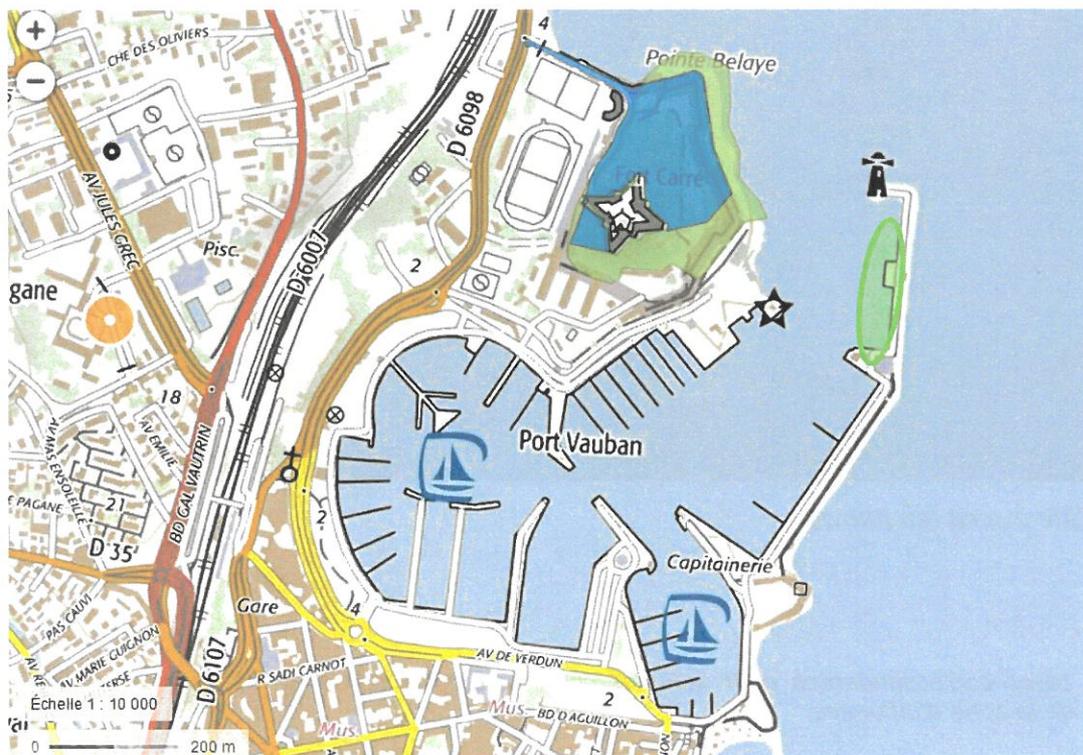


Figure 4: Zone d'influence sur carte 1/25 000

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbations d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences...

3 Etat des lieux de la zone d'influence



PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé :
 - Site inscrit : Partie de la Vieille ville d'Antibes, port et Anse St-Roch
 - Bande côtière de Nice à Théoule
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR



Figure 5: Site inscrit (en jaune)

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle : usage portuaire
- Autre (préciser l'usage) :

Commentaires : Le site d'étude est situé en contexte urbain. Il s'agit d'un port constitué d'habitats anthropiques et de zones bâties (parkings, bâtiments d'accueil et de logistique, espaces verts). La plupart de la surface actuelle est imperméabilisée (75% de la surface totale du site).

Dans la partie marine, les quais artificiels présentent globalement des contours assez lisses.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

L'emprise des travaux se situe uniquement dans l'enceinte de port Vauban.

Partie terrestre :

Un diagnostic écologique a été réalisé par Verdi Ingénierie sur l'ensemble du port Vauban pour la partie terrestre, la visite sur site a eu lieu le 9 mai 2019.

La zone d'inventaire confère une faible patrimonialité écologique. Elle est inscrite dans un contexte écologique à enjeu faible.



En partie maritime :

Des plongées de reconnaissance ont été réalisées sur l'ensemble du port en mai 2019.

Il n'y a pas de biocénoses marine à proprement parler dans l'enceinte portuaire. Le substrat est à 100% vaseux, les contours sont des quais artificiels assez lisses et présentant peu d'espèces fixées.

→ Ces habitats ne présentent aucun enjeu vis-à-vis de NATURA 2000 et de la conservation du site FR9301573_BAIE-CAP-ANTIBES-ILES-LERINS.

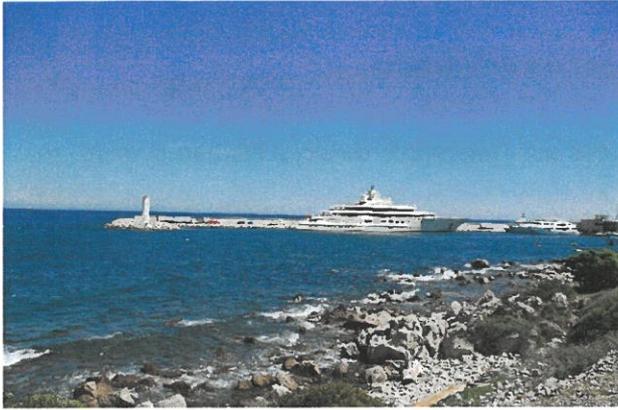


Figure 6: Poste 1 - vue depuis le pied du Fort Carré



Figure 7: substrats présents dans le port

Espèces:

Certaines espèces de poissons sont visibles néanmoins ainsi que quelques espèces fixées.

Les espèces les plus observées dans le port sont des clavelines, des gobies noirs et de sables, des blennies paon et quelques mullets (de grandes tailles pour certains). A noter que des juvéniles de sars à têtes noires, sars communs et saupes (Sarpasalpa) étaient présents dans les petits fonds (20-30cm d'eau).





Figure 8: Photographies de clavelines, blennies et gobies

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

Aucun habitat patrimonial ou d'intérêt communautaire n'est présent sur la zone d'étude.

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes	X	Hors zone d'étude (en dehors du port)
	autre : ...substrat vaseux.....	X	Enjeu faible
Autre type de milieu	Aucun habitat naturel maritime ni terrestre. Les habitats sont anthropiques (bâtiments, parkings, quais...)	X	Enjeu faible

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

21 espèces ont été observées dans le secteur de quai Camille Rayon. La liste de ces espèces est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Listing des espèces observées le long du quai des Milliardaires.

Nom Vernaculaire	Nom scientifique	Embranchement
acetabulaire	<i>Acetabularia acetabulum</i>	Algues
Astrée rugueuse	<i>Bolma rugosa</i>	Mollusque
Bonellie verte	<i>Bonellia viridis</i>	Ver
castagnole	<i>Chromis chromis</i>	Poisson
claveline naine	<i>Pycnoclavella communis</i>	Ascidie
crénilabre tanche	<i>symphodus tinca</i>	Poisson
dent de chien	<i>Caryophyllia smithii</i>	Cnidaire
dictyote	<i>Dictyota dichotoma</i>	Algues
loup	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Poisson
mulet doré	<i>Chelon auratus</i>	Poisson
mulet grosse tête	<i>Mugil cephalus</i>	Poisson
Padine queue de paon	<i>Padina pavonica</i>	Algues
pélagia	<i>Pelagia noctiluca</i>	Cnidaire
Pomatoceros	<i>Spirobranchus triqueter</i>	ver
protule	<i>Protula tubularia</i>	ver
sar à tête noire	<i>Diplodus vulgaris</i>	Poisson
sar commun	<i>Diplodus sargus</i>	Poisson
serpule	<i>Serpula vermicularis</i>	ver
serpule	<i>Serpula vermicularis</i>	ver
sparaillon	<i>Diplodus annularis</i>	Poisson
spirographe	<i>Sabella spallanzanii</i>	ver
udotée	<i>Flabellia petiolata</i>	Algues

Aucune espèce protégée, herbier ou grande nacre n'a été observée dans l'enceinte du port. En revanche des herbiers de cymodocées et posidonies sont présents à moins de 100 m de la sortie du port.



Figure 9: Localisation des herbiers situés à l'extérieur du port

- Aucune espèce déterminante de la ZSC « Baie et Cap d'Antibes – îles de Lérins » FR9301573, n'a été observée sur l'emprise du projet. Le site ne dispose pas d'habitat favorable pour le développement des espèces visées par la directive Habitats-Faune-Flore de cette ZSC.

Ainsi, ces travaux de reconfiguration des postes 1 et 1 bis ne devraient pas avoir d'impact sur les espèces NATURA 2000.

4 Incidences du projet

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Aucune incidence prévisible sur les habitats de la ZSC « Baie et Cap d'Antibes – îles de Lérins » FR9301573 et SIC FR9301573_BAIE-CAP-ANTIBES-ILES-LERINS

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Aucune incidence prévisible sur les espèces visées par la directive Habitats-Faune-Flore de la ZSC « Baie et Cap d'Antibes – îles de Lérins » FR9301573 et SIC FR9301573_BAIE-CAP-ANTIBES-ILES-LERINS.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

Aucune perturbation prévisible sur les habitats et/ou les espèces déterminantes de la ZSC « Baie et Cap d'Antibes – îles de Lérins » FR9301573 et SIC FR9301573_BAIE-CAP-ANTIBES-ILES-LERINS

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le site Natura 2000 Baie et cap d'Antibes – Iles de Lérins, bien que proche de la zone de travaux et d'influence ne sera pas impacté en raison :

- de la localisation des travaux à l'intérieur du port ;
- de l'absence d'espèce protégée dans l'enceinte du port (faible diversité spécifique, --> enjeux globalement faibles);
- de la mise en œuvre de mesures de protection permettant d'isoler la zone de travail en cours et d'éviter toute diffusion de fines vers l'extérieur du port et de l'enceinte.
- de l'amélioration du traitement des eaux de ruissellement en phase exploitation

Les travaux n'auront donc pas d'incidence sur les populations et habitats protégés du site Natura 2000 (ZSC et SIC).

~~**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.~~

A (lieu) : Antibes

Signature :

Le (date) : 28 octobre 2021

